



abus de pouvoir en contrat d'assurance sante

Par **rose**, le **25/01/2009** à **09:14**

ma banque m'a proposer un contrat d'assurance sante alors que j'en ai deja un -
ils m'on envoyer un contrat a renvoyer signer je ne l'ai jamais signer ni renvoyer car il est toujours en ma possession malgres cela ils m'envoient un echeancier on ils le droit de faire cela ca pour moi c'est de l'abus de pouvoir-

merci

Par **ardendu56**, le **27/01/2009** à **18:06**

Répondez leur et expliqué votre cas, mieux déplacez-vous sinon vous risquez d'être débité malgré tout. Il y a eu incompréhension ou c'est de l'abus.

Bien à vous.

Par **rose**, le **27/01/2009** à **19:17**

cela ne me dit pas grand chose il existe des loi et nul n'est au dessus de la loi si vous ne savez pas me repondre je ne sais pas qui le saura

merci

Par **jeetendra**, le **27/01/2009** à **20:36**

bonsoir, à reception du contrat d'assurance santé vous disposez de 14 jours ouvrés pour vous retracter, passer ce délai vous etes engagés, cordialement

Par **macagnaman**, le **04/02/2009** à **13:52**

si vous n'avez rien signé vous n'êtes pas engagé, contactez immédiatement leur service clientèle et expliquez la situation.

En cas de débit faites opposition, pernez votre plume et faites aussi un recommandé au service contentieux. Si ça ne bouge pas prenez un avocat et assigné les, faites vous rembourser les frais d'avocat, vous êtes sur de gagner.